



B Plan niveau rez-de-chaussée
 Echelle: 1/8" = 1'-0" a201_46stlouis

Notes générales

Les présents plans ont été réalisés à partir des mesures extérieures du plan de Gilles Simard, arpenteur géomètre (minute 11 136) ainsi que d'un relevé de mesures sommaire. Le relevé de mesures sommaire a été effectué alors que la boutique était en fonction. L'encombrement des lieux par les nombreux produits de vente ont rendu la tâche parfois impraticable et certaines mesures ont dû être estimées ou déduites. Les murs extérieurs ont donc été tracés à angle droit (90 degrés).

En cas d'écart entre le plan et la réalité, l'entrepreneur est responsable de valider les ajustements et modifications à apporter aux travaux.

L'entrepreneur et les sous-traitants ou tout autre intervenant devront vérifier sur place toutes les mesures avant d'entreprendre tout travail.

Notes spécifiques plans

-  Mur extérieure épaisseur non validée
-  Alcôve
-  Mobilier intégré non relevé
-  Zone non accessible lors du relevé



NOTES GÉNÉRALES:
 La construction devra être complétée selon les codes et normes en vigueur.

L'entrepreneur général est responsable de vérifier toutes les dimensions, conditions et niveaux sur le chantier avant de débiter les travaux. Avoir l'architecte de toute erreur, omission ou discordance dans les plans et devis et en aucun cas, procéder dans l'incertitude. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

L'architecte ne peut être tenu responsable en ce qui a trait à la structure : les informations structurales données sur les plans d'architecture sont à titre informatif seulement. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur et/ou du client de retenir les services professionnels d'un ingénieur conformément à la Loi sur les Ingénieurs du Québec.

Projet: 2019-33
 Nicolas Rousseau
 46 rue Saint-Louis
 Québec

Titre du dessin:
 Relevé rez-de-chaussée

Fichier DWG:
 a201_46stlouis

Feuille:
 A102